


Avril 2011

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольствен ная и сельскохозяйств енная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación
---	--	--------------------	---	---	---	--

## CONFÉRENCE

### Trente-septième session

Rome, 25 juin – 2 juillet 2011

### Rapport final du Groupe de travail à composition non limitée sur les mesures à prendre pour accroître l'efficacité des organes directeurs, y compris leur représentation

#### Résumé

- Depuis sa constitution en avril 2010, le Groupe de travail à composition non limitée s'est réuni trois fois – en juillet et septembre 2010, et en février 2011 – et a présenté au Conseil des rapports intérimaires sur ses travaux après chacune de ces réunions.
- Le présent rapport final présente à la Conférence l'ensemble des progrès réalisés par le groupe de travail sur les questions dont il a été chargé, à savoir: i) la composition du Conseil; ii) les modalités de travail des comités techniques; iii) la durée et les modalités des sessions du Comité de l'agriculture et du Comité des produits; iv) les délais de publication et la fiabilité des documents des organes directeurs; v) le recours aux technologies modernes pendant les sessions des organes directeurs et pour les travaux intersessions et vi) la Note révisée sur les méthodes de travail du Conseil.

#### Mesures suggérées à la Conférence

- La Conférence est invitée à examiner l'ensemble des progrès accomplis par le Groupe de travail à composition non limitée et à approuver les recommandations faites par ce dernier dans le présent document en ce qui concerne :
  - les modalités de travail des comités techniques;
  - la durée et les modalités des sessions du Comité de l'agriculture et du Comité des produits;
  - les délais de publication et la fiabilité des documents des organes directeurs;
  - le recours aux technologies modernes pendant les sessions des organes directeurs et pour les travaux intersessions.

*Pour toute question de fond sur ce document, veuillez vous adresser à:*

M. Luc Guyau

Président du Groupe de travail à composition non limitée

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*



## I. Introduction

1. En 2009, la Conférence est convenue de constituer un Groupe de travail à composition non limitée qui, pendant l'exercice 2010-2011, examinerait les mesures permettant d'accroître l'efficacité des organes directeurs, y compris leur représentation, et formulerait des recommandations à cet égard. Ce Groupe de travail s'inspirerait, le cas échéant, des avis des organes directeurs concernés et ferait rapport à la Conférence par la voie du Conseil<sup>1</sup>.
2. Le Groupe de travail à composition non limitée a été constitué lors d'une réunion des Membres de la FAO convoquée par le Président indépendant du Conseil le 9 avril 2010. Les participants à la réunion ont adopté les arrangements relatifs au groupe de travail, qui ont ensuite été approuvés par le Conseil en mai 2010<sup>2</sup> (voir l'Annexe 1).
3. Le groupe de travail s'est réuni à trois reprises (le 13 juillet 2010, le 23 septembre 2010 et le 22 février 2011) et a présenté au Conseil un rapport intérimaire sur ses travaux à l'issue de chacune de ces réunions, afin qu'il l'examine et donne des orientations à ce sujet<sup>3</sup>. Le présent rapport final du groupe de travail, qui sera soumis à la Conférence à sa trente-septième session, présente l'ensemble des progrès accomplis en 2010 et 2011, et se concentre sur les conclusions et les recommandations formulées tout au long du processus.
4. Conformément à son mandat, le Groupe de travail a examiné la question de la composition du Conseil (section II), et s'est penché sur plusieurs mesures visant à renforcer les processus de gouvernance et les méthodes de travail (section III).

## II. Composition du Conseil

5. La composition du Conseil figurait à l'ordre du jour des trois réunions du Groupe de travail. Concernant le nombre de sièges au Conseil, la conviction qu'il fallait dégager un large consensus parmi les Membres, afin d'éviter que cette question soit mise aux voix à la Conférence, était largement partagée. Néanmoins, le Groupe de travail n'est pas parvenu à un accord sur la question, deux options en particulier se partageant la préférence: i) soit une augmentation du nombre de membres pour le porter à 61; ii) soit le maintien du *statu quo*, auquel cas la question pourrait être examinée plus tard.
6. Comme ces préférences reflétaient les opinions pour ou contre l'élargissement du Conseil exprimées lors des différentes délibérations du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'Évaluation externe indépendante de la FAO (CoC-EEI) en 2008 et 2009, le Groupe de travail a jugé pertinent de rappeler leur justification comme suit.

### 1. Positions des Membres

7. Les Membres appuyant l'option d'une augmentation du nombre de sièges, celle-ci répondrait à l'augmentation du nombre de Membres de l'Organisation depuis 1977, et avancent qu'elle permettrait d'assurer une meilleure participation, et une meilleure représentation des Membres, et rendrait ainsi le Conseil plus efficace. Ils estiment en outre qu'un plus grand nombre de sièges serait conforme aux nouvelles responsabilités que le Plan d'action immédiate (PAI) pour le renouveau de la FAO donne au Conseil.
8. Les Membres qui se sont prononcés contre l'élargissement du Conseil font valoir: i) qu'une augmentation du nombre de sièges nuirait à l'efficacité et à l'efficacité du Conseil dans l'exercice de ses fonctions exécutives; et ii) qu'une représentation plus équitable au sein du Conseil pourrait être obtenue en assurant une rotation régulière parmi les Membres au sein des groupes régionaux. En outre, l'augmentation ne serait pas conforme à une proposition faite dans le rapport de l'EEI de réformer le Conseil sur le modèle d'un conseil exécutif, ce qui pourrait être de nature à renforcer le sentiment d'appropriation et la confiance parmi les Membres.

---

<sup>1</sup> C 2009/REP, par. 155 et 156.

<sup>2</sup> CL 139/REP, par. 71.

<sup>3</sup> CL 139/INF/7, CL 140/19 and CL 141/14.

9. Au cours de l'examen de cette question par le Groupe de travail, il a été noté que la question de l'équité dans la représentation des pays au Conseil devait être considérée sous d'autres angles, et que l'on pourrait notamment envisager de: i) réduire à deux ans la durée du mandat des Membres, qui est actuellement de trois ans; et ii) limiter à deux le nombre de mandats consécutifs.

## **2. Proposition du Président indépendant du Conseil**

10. Afin de parvenir plus facilement à un consensus en octobre 2010, le Président indépendant du Conseil a communiqué aux membres du Groupe de travail une proposition présentant un ensemble de mesures conçues à la fois pour améliorer la représentation au Conseil et pour renforcer l'efficacité de ses travaux.

11. Les principaux éléments de la proposition du Président indépendant étaient les suivants:

- une augmentation du nombre de sièges au Conseil, qui passerait de 49 à 56;
- une réduction à deux ans du mandat des membres du Conseil, qui est actuellement de trois ans, ce qui serait en harmonie avec le cycle biennal de l'Organisation et de ses organes directeurs, la rotation des membres du Conseil au sein des groupes régionaux demeurant sous la responsabilité de chaque groupe régional;
- à l'instar d'autres organes directeurs, le Conseil verrait son efficacité renforcée par l'ensemble des facteurs suivants: i) remise dans les délais de documents qui seraient également mieux ciblés et davantage axés sur l'action; ii) la conduite efficace des débats, avec des résumés clairs et concis du Président; et iii) l'utilisation de nouvelles technologies si nécessaire;
- le rapport du Conseil contiendrait principalement des conclusions, des décisions et des recommandations, le projet de rapport élaboré par le Secrétariat étant envoyé au Président indépendant du Conseil pour information, puis soumis au Comité de rédaction pour examen;
- pour les travaux intersessions, le Président indépendant du Conseil serait appuyé par un Bureau du Conseil (en plus des réunions informelles déjà tenues avec les présidents des groupes régionaux et les comités du Conseil).

12. Se félicitant de la proposition du Président indépendant, le Groupe de travail a réaffirmé qu'il approuvait pleinement les mesures d'efficacité proposées, à savoir: i) remise de documents de réunion concis dans des délais rapides, avec les points soumis pour décision exposés clairement dans des encadrés en première page; et ii) des résumés clairs du Président axés sur les conclusions, décisions et recommandations pour chaque point de l'ordre du jour, qui serviraient de base au projet de rapport. Une grande majorité s'est déclarée en faveur du dispositif actuel, selon lequel la rotation des membres du Conseil est déterminée par les groupes régionaux concernés.

13. Le Groupe de travail a noté que des points de vue divergents avaient été exprimés au sujet de la mise en place d'un bureau du Conseil, comme exposé dans la proposition du Président indépendant, certains Membres étant en faveur i) d'appuyer ce nouveau dispositif, d'autres préférant ii) tirer parti au maximum des réunions informelles avec les présidents des groupes régionaux régulièrement convoquées par le Président indépendant du Conseil pour profiter du type d'appui attendu d'un bureau.

## **III. Autres questions de gouvernance**

### **1. Méthodes de travail des comités techniques**

14. Gardant à l'esprit qu'il n'était pas censé aborder les questions traitées par les organes directeurs dans le cadre de leurs mandats respectifs, le Groupe de travail a jugé opportun de débattre de la manière d'assurer une certaine harmonisation entre les méthodes de travail des comités techniques. Il s'est penché en particulier sur la taille et les fonctions des bureaux ainsi que la durée et la fréquence des sessions des comités techniques, questions pour lesquelles des problèmes avaient été rencontrés.

15. Ce faisant, le Groupe de travail a tenu compte des résultats des débats pertinents qui ont eu lieu dans d'autres tribunes, plus particulièrement durant les sessions du Conseil et du Comité des

questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) tenues respectivement en mai et avril 2010. Le Conseil avait notamment invité les comités techniques à examiner leurs règlements intérieurs en tenant compte des recommandations du CQCJ. Le Conseil avait noté que le pouvoir de modifier les règlements intérieurs appartenait aux comités techniques, qui avaient chacun des besoins fonctionnels spécifiques, mais il avait néanmoins souligné qu'une certaine cohérence entre les règlements intérieurs des comités techniques serait souhaitable.

16. En ce qui concerne la taille des bureaux, il a été souligné que l'on pourrait assurer une représentation la plus complète possible en portant à sept le nombre maximal des membres participant aux bureaux, mais aucun consensus n'a été dégagé sur un nombre donné. Compte tenu de l'évolution récente observée au sein de certains comités techniques, il a été jugé opportun que chaque Comité détermine la composition de son propre bureau en se fondant sur des exigences spécifiques. Ce faisant, il faudrait veiller à limiter les dépenses supplémentaires encourues, ainsi que la charge de travail additionnelle pour les membres assistant aux réunions des bureaux.

17. S'agissant du rôle des bureaux, il y a eu une large convergence de vues sur les fonctions d'appui et de facilitation suivantes: i) établissement de l'ordre du jour des sessions, en consultation avec les groupes régionaux; ii) partage de l'information concernant les faits nouveaux survenus entre les sessions et les éventuelles mesures prises pour leur donner suite. À ce propos, le Groupe de travail a noté que le CQCJ avait recommandé l'ajout aux règlements intérieurs des comités techniques d'une mention générale concernant les fonctions des bureaux, du type « assurer les préparatifs des sessions », estimant toutefois qu'une description plus détaillée de ces fonctions n'était peut-être pas nécessaire, compte tenu de leur caractère évolutif.

18. Au sujet du calendrier des élections des membres du bureau, le Groupe de travail a appuyé la tendance nouvelle consistant à tenir ces élections en fin de session, ce qui était conforme au rôle actif que les bureaux doivent jouer entre les sessions.

## **2. *Durée et modalités des sessions du Comité de l'agriculture et du Comité des produits***

19. Le Groupe de travail a rappelé que, si les sessions du Comité des pêches et du Comité des forêts s'étaient normalement sur cinq jours, le Comité de l'agriculture et le Comité des produits tiennent leurs sessions l'une à la suite de l'autre sur une période de six jours depuis 2005. Compte tenu des préoccupations exprimées récemment par les Membres quant à la durée réduite des sessions du Comité de l'agriculture et du Comité des produits, respectivement de trois jours et demi et de deux jours et demi, le Groupe de travail s'est félicité des consultations tenues en décembre 2010 par le Président indépendant du Conseil avec les présidents du Comité de l'agriculture et du Comité des produits dans le but de convenir de nouvelles dispositions pour le prochain cycle de sessions. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction les présentations des propositions avancées à ce sujet par le Président du Comité de l'agriculture et le Secrétaire du Comité des produits (au nom du Président du Comité) lors de sa réunion de février 2011.

20. En conséquence, le Groupe de travail était généralement d'avis que le nombre et la complexité des points inscrits à l'ordre du jour des deux comités pouvaient justifier une augmentation de la durée des sessions. S'il a été souligné que lors de leurs délibérations, tous les comités devraient garder à l'esprit la nécessité de travailler le plus efficacement possible et d'éviter les chevauchements, les rallongements minimes proposés pour la durée des sessions du Comité de l'agriculture et du Comité des produits, respectivement d'une journée et d'une demi-journée, ont dans l'ensemble été jugés justifiés et ont donc été approuvés. Cela laisserait notamment assez de temps pour débattre plus en profondeur des domaines de travail prioritaires, tout en réduisant la pression sur les délégués contraints de traiter des points importants pendant les réunions après les heures normales de travail.

21. Il a également été convenu que le Comité de l'agriculture et le Comité des produits devraient continuer de tenir leurs sessions respectives l'une à la suite de l'autre, mais sur deux semaines consécutives plutôt que dans la même semaine, comme cela s'est produit au cours des derniers exercices.

22. En avril 2011, le Conseil a approuvé les recommandations relatives à la durée et aux modalités des sessions du Comité de l'agriculture et du Comité des produits, en vertu desquelles les sessions du Comité de l'agriculture seraient prolongées d'un jour et celles du Comité des produits, d'une demi-journée, sur deux semaines consécutives, sachant que leurs travaux devront être les plus efficaces possibles et qu'il faudra éviter qu'ils se chevauchent<sup>4</sup>.

### **3. Exactitude du contenu et délais de publication des documents des organes directeurs**

23. Le Groupe de travail a traité cette question en s'appuyant sur les propositions du groupe régional pour l'Amérique du Nord, qui présentait des propositions concernant plus particulièrement les délais de publication et l'exactitude du contenu de la documentation des réunions des organes directeurs. Il s'agissait notamment d'instituer un système transparent qui permette d'évaluer l'élaboration des documents de la Conférence, du Conseil et d'autres organes directeurs et de rendre compte à cet égard. Les propositions convenues, qui ont été approuvées par le Conseil<sup>5</sup>, sont reproduites à l'Annexe 2.

24. La publication des documents dans toutes les langues devrait être assurée dans un délai de deux à quatre semaines avant les réunions. En début de session, le Secrétariat ferait brièvement rapport sur tout retard éventuel dans la publication des documents. Par ailleurs, les mesures attendues des Membres seraient indiquées plus clairement dans les documents; par exemple, dans le cas des documents à examiner « pour décision », la ou les décisions attendues des Membres devraient être clairement énoncées dans un encadré.

### **4. Recours aux technologies modernes pendant les sessions des organes directeurs et pour leurs travaux intersessions**

25. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction la présentation initiale du représentant de l'Australie, qui s'exprimait au nom du groupe régional pour le Pacifique Sud-Ouest, sur les différentes applications possibles des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'appui des travaux des organes directeurs. Le Groupe de travail a reconnu qu'il convenait d'améliorer les méthodes de travail sur la base des suggestions formulées, tout en gardant à l'esprit certaines considérations importantes, en particulier la nécessité:

- de tenir compte du caractère inégal des capacités d'accès et d'utilisation des TIC des différents États Membres;
- de garantir une transparence totale, tout en préservant le secret ou la confidentialité, selon les besoins;
- d'étayer toutes les propositions par une analyse coûts/avantages adéquate;
- d'adopter une approche progressive, de préférence à des initiatives globales.

26. Après avoir examiné un document établi par la suite par le Secrétariat sur cette question, le Groupe de travail a noté que des applications utiles étaient déjà en place, et notamment: i) des communications régulières en ligne sur le site web des représentants permanents; et ii) l'enregistrement numérique des actes de la Conférence et du Conseil. En ce qui concerne un recours accru aux technologies modernes, le Groupe de travail a envisagé l'utilisation des applications potentielles suivantes pendant et entre les sessions des organes directeurs.

#### **27. En session:**

- utilisation régulière de systèmes de vidéoconférence, par exemple pour permettre à d'éminents orateurs ou au personnel de terrain de la FAO de participer à moindre coût;
- diffusion sur internet, en flux continu, du déroulement de réunions importantes pour assurer une meilleure information des États Membres;
- extension des enregistrements numériques à d'autres sessions des organes directeurs outre celles du Conseil et de la Conférence;

<sup>4</sup> CL 141/REP, par. 32.

<sup>5</sup> CL 140/REP, par 79.

- introduction d'un système de vote électronique dans les grandes salles de réunion (Salle plénière, salles Verte et Rouge);
- système automatisé pour demander la parole, avec mise en attente selon l'ordre d'arrivée des demandes.

28. Entre les sessions:

- forums de discussion en ligne à participation restreinte supervisés par des modérateurs pour faciliter l'organisation des prochaines sessions des organes directeurs;
- enquêtes en ligne informelles visant à recueillir le point de vue des Membres sur certains points précis;
- approbation par voie électronique, entre les sessions, des questions ne prêtant pas à controverse;
- expansion à l'ensemble du réseau des bureaux décentralisés du recours à la vidéoconférence pour les questions intéressant les Membres.

29. Le Groupe de travail a reçu des éclaircissements sur certains des outils à l'étude et, notamment, sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement à prévoir, parallèlement aux économies potentielles que l'utilisation de ces outils pourrait permettre de réaliser. Par exemple, il a noté que des économies pourraient être faites en recourant davantage à la vidéoconférence. On trouve à l'Annexe 2 une estimation des implications financières, ainsi que des dépenses encourues pour les autres mesures abordées plus haut.

30. Plus particulièrement, le Groupe de travail a jugé important de garantir les niveaux requis de confidentialité et de précision du système de vote électronique proposé avant de décider de procéder à sa mise en œuvre. En outre, le Président a demandé au Secrétariat de s'assurer de la faisabilité technique de l'interruption d'interventions trop prolongées faites au cours des sessions des organes directeurs en coupant le microphone de l'orateur une fois la limite de son temps de parole dépassée.

31. De façon plus générale, le Groupe de travail a exprimé son intérêt de voir les progrès accomplis dans le sens indiqué par le document. Il a été généralement convenu que le Secrétariat pouvait lancer la mise en œuvre des outils qui semblaient les moins coûteux et les plus faciles à mettre en place dans l'intérêt des Membres.

32. Étant donné que le recours proposé aux forums de discussion en ligne en vue de faciliter l'organisation des prochaines sessions des organes directeurs entraînerait des dépenses relativement plus élevées, une analyse technique et financière plus approfondie serait nécessaire pour permettre aux Membres de prendre une décision en toute connaissance de cause et en temps voulu.

33. En avril 2011, le Conseil a approuvé les recommandations du Groupe de travail sur le recours aux technologies modernes pendant et entre les sessions des organes directeurs<sup>6</sup>.

## 5. *Révision de la Note sur les méthodes de travail du Conseil*

34. Le Groupe de travail a complété les avis fournis par le CQCJ et le Conseil en apportant des amendements spécifiques pendant le processus de révision de la *Note sur les méthodes de travail du Conseil*. Ce document, qui était communiqué aux Membres à chaque session du Conseil depuis 1973, devait être ajusté et mis à jour de façon à tenir compte des nouveaux rôles, fonctions, pratiques et modalités de travail du Conseil définis dans le PAI et reflétés dans les modifications des Textes fondamentaux adoptées par la Conférence en 2009.

35. Le Groupe de travail a notamment estimé que la Note révisée devrait: i) décrire les fonctions du Conseil conformément aux dispositions correspondantes des Textes fondamentaux; ii) prévoir l'engagement et l'interaction des Membres dans les travaux du Conseil, le Président indépendant du Conseil assumant un rôle renforcé de facilitateur dans ce processus; iii) prévoir l'implication des Membres dans le travail intersessions, y compris dans l'établissement de l'ordre du jour; iv) détailler

---

<sup>6</sup> CL 141/REP, par. 31.

les présentations types pour les documents de réunion; et v) fournir des informations sur les modalités de vote.

36. La version finale de la Note révisée sur les méthodes de travail du Conseil, qui intègre tous les ajouts et modifications convenus par le Groupe de travail tout au long du processus, a été soumise au Conseil (avril 2011), qui l'a approuvée<sup>7</sup>.

#### **6. *Dispositions relatives à l'élaboration des rapports***

37. En examinant divers points de son ordre du jour, notamment ceux liés aux méthodes de travail du Conseil et des comités techniques, le Groupe de travail a abordé les dispositions pour l'élaboration des rapports de réunions comme une question transversale. Les débats ont tourné autour des avantages respectifs de deux options, les rapporteurs ou la pratique bien ancrée des comités de rédaction, sans qu'en fin de compte les Membres soient parvenus à s'accorder sur la meilleure formule.

38. Une autre option a été proposée, à savoir un « groupe de validation » qui remplacerait le comité de rédaction et qui serait chargé de déterminer si le projet de rapport d'une réunion reflète avec précision les conclusions, les décisions et les recommandations issues des débats d'après le résumé du Président.

39. Il a été souligné que la solution retenue devait tenir compte de la nécessité de permettre aux Membres de participer à la prise de décision dans les langues de la FAO. Au-delà des dispositions pratiques pour l'élaboration des projets de rapport, il a été considéré que ceux-ci devaient être principalement axés sur les décisions et les recommandations convenues.

#### **7. *Évaluation des réformes relatives à la gouvernance***

40. Au cours de son examen du rapport intérimaire du Groupe de travail, en avril 2011, le Conseil a rappelé que l'action 2.74 du PAI prévoyait que la Conférence évaluerait l'introduction des réformes concernant la gouvernance, notamment le rôle et le fonctionnement des Conférences régionales, avec un examen indépendant à l'appui de ce processus. Il a été noté que cette action devait être achevée d'ici 2015, et que des travaux préparatoires devaient être menés pendant l'exercice 2012-13 à cette fin.

---

<sup>7</sup> CL 141/REP, par 51.



## Annexe 1

---

**Arrangements relatifs au Groupe de travail à composition non limitée sur les mesures à prendre pour accroître l'efficacité des Organes directeurs, y compris leur représentation**

---

***Composition***

1. Le Groupe de travail est ouvert à tous les Membres de la FAO.
2. Le Bureau du Groupe de travail est composé comme suit:
  - Président: M. Luc Guyau, Président indépendant du Conseil
  - Vice-Présidents:
    - Mme Agnès van Ardenne-van der Hoeven (Ambassadeur, Pays-Bas)
    - M. Wilfred Joseph Ngirwa (Ambassadeur, Tanzanie)
  - Membres:
    - Afrique: Érythrée
    - Asie: Chine
    - Europe: Espagne
    - Amérique latine et Caraïbes: Brésil
    - Proche-Orient: Afghanistan
    - Amérique du Nord: Canada
    - Pacifique Sud-Ouest: Australie.

***Fonctions***

3. Le Groupe de travail examine les mesures permettant d'accroître l'efficacité des Organes directeurs, y compris leur représentation, et formule des recommandations à cet égard.
4. À cet effet, il examine, notamment, la composition du Conseil et peut recommander de modifier le nombre de sièges au sein du Conseil.

***Méthodes de travail***

5. Le Groupe de travail se réunit chaque fois que nécessaire pendant l'exercice 2010-2011.
6. Les réunions du Groupe de travail sont convoquées par le Président, en concertation avec le Secrétariat.

***Rapports***

7. Des rapports intérimaires sur les travaux du Groupe de travail seront présentés aux sessions ordinaires du Conseil en 2010 et 2011, et un rapport final sera présenté à la Conférence en 2011.

***Financement***

8. Une dotation budgétaire est allouée aux travaux du Groupe de travail afin de couvrir notamment les frais de documentation, d'interprétation et de traduction.

**Annexe 2****Propositions adoptées concernant la documentation des réunions des organes directeurs, l'exactitude du contenu et les délais de publication**

1. Le Secrétariat devrait adopter un système transparent et fiable qui permette d'obtenir des statistiques sur la publication des documents destinés à la Conférence, au Conseil et à d'autres réunions des organes directeurs. Le Secrétariat devrait se fixer pour règle de publier les documents, y compris les traductions dans les langues officielles, avec affichage sur les sites web, deux à quatre semaines avant les réunions.
2. Au début des sessions des organes directeurs, le Secrétariat devrait faire brièvement rapport (pas plus de cinq minutes) sur la documentation en indiquant le nombre de documents publiés ou mis à disposition dans les délais prévus. Ces rapports pourraient servir de base de comparaison lors des sessions ultérieures et permettre d'établir les éventuels écarts d'efficacité. Ces statistiques comporteraient également des données sur la traduction.
3. S'agissant de l'exactitude des documents dans leur version définitive, nous suggérons qu'en cours de séance, toute proposition de modification des textes soit affichée sur un écran visible par tous les participants. Les changements approuvés seraient communiqués aux Membres par écrit dans les meilleurs délais.
4. Les réunions des organes directeurs gagneraient en efficacité si, grâce à des dispositions cohérentes et homogènes, les décisions attendues des Membres étaient plus clairement indiquées sur les documents de présession. Si un document est distribué uniquement « pour information », et à moins que les Membres n'en fassent spécifiquement la demande, il n'est sans doute pas nécessaire qu'il fasse l'objet d'un débat sur le fond. Si un document porte la mention « pour débat », cela voudrait dire qu'il peut être examiné, que le personnel du Secrétariat peut être questionné et que les Membres peuvent faire des recommandations. Si un document est examiné « pour décision », la décision attendue des Membres devrait être clairement énoncée au début du document. Quel que soit le système dont il sera convenu en fin de compte, celui-ci devra être appliqué de façon rigoureuse, à toutes les sessions.
5. Il n'est peut-être pas nécessaire que la Direction générale examine les documents de moindre importance des organes directeurs.

**Estimation des coûts supplémentaires des mesures de rationalisation envisagées par  
le Groupe de travail à composition non limitée**

			<b>Coûts biennaux récurrents (en USD)</b>	<b>Coûts ponctuels (en USD)</b>	
Proposition du Président pour améliorer la représentation du Conseil et renforcer l'efficacité de ses travaux	Augmentation du nombre de sièges du Conseil de 49 à 56		175 000		
	Bureau du Conseil		100 000		
Technologies modernes pour les sessions des organes directeurs et leurs travaux intersessions	En session	Vidéoconférence	Coûts supplémentaires minimales (40-60 USD/heure)		
		Diffusion sur internet en flux continu	Pas de coût supplémentaire		
		Extension des enregistrements numériques		100 000	
		Système de vote électronique		40 000	
		Système automatisé pour demander la parole		5 000	
	Entre les sessions	Forums de discussion en ligne à participation restreinte		160 000	100 000
		Enquêtes en ligne informelles			5 000
		Approbation par voie électronique en dehors des sessions			5 000
		Vidéoconférences entre le Siège et les bureaux régionaux, sous-régionaux et de pays		Coûts supplémentaires minimales (40-60 USD/ heure)	
		Accès aux règles, politiques et procédures		Pas de coût supplémentaire	
		Accès aux profils des postes de direction		Pas de coût supplémentaire	
Modalités de travail des comités techniques	Réunions des Bureaux (pour le Comité des produits, le Comité de l'agriculture, le Comité des pêches et le Comité des forêts)		120 000-240 000		
Prolongement des sessions du Comité des produits et du Comité de l'agriculture	Comité des produits		10 500		
	Comité de l'agriculture		25 000		

